



DECLARATION
DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LAURENT GBAGBO
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

***Objet : Débat de haut niveau sur les relations
entre l'Organisation des Nations Unies
et les Organisations Régionales, en particulier l'Union Africaine,
aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales***

Vérier au prononcé

New York, le 16 avril 2008

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Chefs d'État et de Gouvernement,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies,

Mesdames et Messieurs les ambassadeurs,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, à la suite des orateurs qui m'ont précédé, saluer à mon tour, le Président Thabo Mbeki. Monsieur le Président, au moment où vous assurez la présidence du Conseil de sécurité des Nations Unies au nom de votre pays, la République d'Afrique du Sud, qu'il me soit permis de porter solennellement témoignage de votre attachement à la Paix, ainsi que de la haute idée que vous avez de la place du continent africain dans la conduite des affaires du monde.

Vous en avez donné la preuve partout en Afrique, au cours de votre mandat à la tête de l'Union Africaine et à travers la part déterminante que vous avez prise dans le règlement de la crise ivoirienne. Le peuple de Côte d'Ivoire et ses dirigeants n'oublient pas votre courage et votre détermination.

Je salue également tous les Chefs d'Etat africains qui ont contribué au règlement de cette crise, particulièrement le Président Blaise Compaoré, facilitateur du dialogue inter-ivoirien, à qui j'adresse mes félicitations pour l'admission de son pays au Conseil de Sécurité en qualité de membre non permanent.

Notre reconnaissance va ensuite au Secrétaire général des Nations Unies, Monsieur Ban Ki-Moon. Il a compris, dès sa prise de fonction, les enjeux du conflit en Côte d'Ivoire. Cela lui permet aujourd'hui d'accompagner efficacement la sortie de crise.

Je remercie enfin les représentants des pays membres du Conseil de Sécurité des Nations Unies, du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine, et tous les pays amis qui œuvrent à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits ; à la consolidation de la paix et à la reconstruction post-crise dans le monde et en Afrique.

Monsieur le Président,

Il y a six mois, le 26 septembre 2007, j'étais venu partager avec la communauté internationale, dans une adresse à l'Assemblée générale des Nations Unies, l'espoir de paix né de l'accord politique de Ouagadougou. Aujourd'hui, grâce aux efforts de tous, grâce à la volonté de Paix des Ivoiriens, le processus de paix est désormais irréversible.

Conformément aux engagements que nous avons pris, les élections générales auront lieu cette année 2008 en Côte d'Ivoire. Les différentes opérations prévues dans l'Accord politique de Ouagadougou en vue des élections se déroulent normalement. Lundi dernier, 14 avril 2008, le calendrier électoral a été adopté en Conseil des ministres. Il fixe le premier tour de l'élection présidentielle au 30 novembre 2008.

Tous les acteurs du processus électoral : le gouvernement, la Commission Electorale Indépendante (CEI), l'Institut National de la Statistique (INS), l'opérateur technique privé, la SAGEM sont à pied d'œuvre. Le délai du 30 novembre 2008 sera respecté.

La crise se termine en Côte d'Ivoire. Elle nous permet d'apprécier non seulement les rôles respectifs des Nations Unies et de l'Union Africaine, mais aussi l'efficacité de leur collaboration dans le règlement des conflits. C'est pourquoi nous sommes heureux et fiers de participer à cette rencontre de haut niveau sur les relations entre les Nations Unies et les organisations régionales, notamment l'Union Africaine.

Monsieur le Président,

Le rapport du Secrétaire Général qui nous a été soumis à ce sujet est un bon rapport. Il établit un diagnostic juste de l'évolution de ces relations, entre les Nations Unies et les Organisations régionales. Il nous appartient, à l'occasion de cette rencontre, de nous saisir de ce diagnostic pour ouvrir largement les voies nouvelles de la Paix dans le monde.

Nous pourrions partir de l'expérience des crises et conflits survenus en Afrique ces dix dernières années. Ils ont pour caractéristique principale d'être des conflits internes, des guerres civiles. Le constat qui se dégage de la gestion de ces conflits et de leur règlement est que le dispositif des Nations Unies, élaboré à la fin de la seconde guerre mondiale pour garantir la paix internationale, n'est pas adapté à ce type de conflits qui sont désormais la règle de notre temps.

C'est précisément cette inadaptation que vient suppléer, à partir des années 90, l'implication des organisations régionales alors même que le chapitre VIII de la Charte ne les reconnaît pas comme un maillon

incontournable de la chaîne de décision au sein du système des Nations Unies.

Le chapitre VII de la Charte, en vertu duquel les Nations Unies peuvent recourir à la force, n'évoque pas les organisations régionales comme des interlocuteurs des Nations Unies qui ont voix au chapitre.

Enfin la Charte reste silencieuse sur le rôle pouvant être confié aux organisations régionales dans le cadre d'une coopération entre les Nations Unies et elles.

Ce qui est en jeu, au regard de ces données, c'est la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Cette réforme ne devrait pas se limiter à une simple recomposition du Conseil de Sécurité, qui ne serait d'ailleurs qu'un ajustement quantitatif de ses membres.

Il est souhaitable d'envisager dès à présent, une véritable décentralisation des compétences de l'ONU, en matière de prévention et de règlement des conflits. La réforme consisterait ici à doter de compétences réelles les Organisations régionales qui sont mieux adaptées pour le règlement des conflits locaux. Le rôle de l'ONU consisterait alors à venir en appui aux initiatives locales de Paix. Etant donné que les processus de Paix pour sortir des conflits locaux sont mieux conduits quand ils impliquent directement les protagonistes locaux.

Dans un tel dispositif, le rôle de l'ONU serait plus pertinent et efficace dans le suivi et le règlement des questions transversales telles que :

- Les Droits de la personne humaine.
- L'environnement.
- Les pandémies comme le VIH/SIDA, le paludisme.
- La lutte contre la pauvreté.

Monsieur le Président,

Telles sont quelques pistes de réflexion que j'ai souhaité vous soumettre, à vous-même, à tous les membres du Conseil de sécurité, et à notre Secrétaire Général. Les conflits ont changé de nature. Les Nations Unies doivent s'adapter aux nouveaux défis de la Paix.

Je vous remercie.